

TARIFS PUBLIC TTC 2026

PORT D'ECHOUAGE de Saint Quay Portrieux

Cat.	Longueur du bateau max. (mètres)	Largeur du bateau (mètres)	Basse saison (octobre à avril)	Moyenne saison (mai & septembre)	Haute saison (juin à août)	Tarifs annuels :		Tarifs annuels Option 2 ** : au Port d'échouage et à Binic		
			Mois	Mois	Mois	Nouveaux mouillages*	de septembre à décembre	Nouveaux mouillages*	de septembre à décembre	Multicoque
A	moins de 5.00	2	77,90 €	97,40 €	124,50 €	392,20 €	196,10 €	594,70 €	297,40 €	675,70 €
B	de 5.00 à 5.49	2,25	85,70 €	107,10 €	137,00 €	428,30 €	214,20 €	650,90 €	325,50 €	739,90 €
C	de 5.50 à 5.99	2,4	93,30 €	116,70 €	149,40 €	464,40 €	232,30 €	707,30 €	353,70 €	804,50 €
D	de 6.00 à 6.49	2,55	101,40 €	126,80 €	162,30 €	501,60 €	250,80 €	765,20 €	382,60 €	870,70 €
E	de 6.50 à 6.99	2,7	109,10 €	136,50 €	174,70 €	537,60 €	268,80 €	821,40 €	410,80 €	934,90 €
F	de 7.00 à 7.49	2,8	116,90 €	146,10 €	187,10 €	569,10 €	284,50 €	872,70 €	436,40 €	994,20 €
G	de 7.50 à 7.99	2,9	124,70 €	155,90 €	199,60 €	599,60 €	299,90 €	923,90 €	462,00 €	1 053,70 €
H	de 8.00 à 8.49	3,05	132,50 €	165,60 €	211,90 €	630,70 €	315,40 €	975,10 €	487,50 €	1 112,80 €
I	de 8.50 à 8.99	3,2	140,20 €	175,30 €	224,40 €	661,80 €	331,00 €	1 026,40 €	513,20 €	1 172,20 €
J	9.00 et +	3,35	148,00 €	184,90 €	236,70 €	692,80 €	346,40 €	1 077,60 €	538,80 €	1 231,60 €

AUTRES TARIFS TTC		
Escale visiteur	nuitée	10,70 €
	semaine	53,50 €
Main d'oeuvre	heure	41,00 €
Forfait main d'oeuvre soir et week-end		152,20 €
Remorquage :	port d'échouage	15,10 €
	zone portuaire externe	30,30 €
Aire de carénage libre service (tarif au mètre linéaire)	1 à 3 jours	1,60 €
	semaine	2,70 €
Bateau de pêche en avarie sur l'aire de carénage (tarif au mètre linéaire)	journée	7,50 €

* Nouveaux mouillages : chaînes fournies par Eskale d'Armor

** Contrat annuel Option 2 - Contrat annuel au port d'échouage de Saint Quay Portrieux avec :

Possibilité d'hivernage dans le bassin a flot, du port de BINIC (possiblement à couple)
du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre.

Le titulaire du contrat devra se conformer au règlement d'exploitation du port dans lequel le bateau est présent.

Possibilité de caréner sur l'aire de carénage de BINIC (le rdv de carénage doit être pris à l'arrivée du bateau pour l'hiver et doit être effectué avant le 15 mars, sous réserve de place disponible, de météo et de problèmes techniques)

Le service de rade (navette) saisonnier est inclus dans le contrat.

